

# ACTION URGENTE

## UN ÉMINENT MILITANT EN DANGER DE MORT IMMINENT

Le militant Alaa Abdel Fattah, qui a la double nationalité égyptienne et britannique et qui mène une grève de la faim depuis le 2 avril, est en danger de mort imminent. Il a intensifié sa grève de la faim le 1<sup>er</sup> novembre, cessant tout apport calorique. Il a de plus annoncé qu'il allait cesser de boire de l'eau à partir du 6 novembre, date à laquelle débute la Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP27) dans la station balnéaire égyptienne de Charm el-Cheikh. Lui-même et sa famille considèrent qu'il s'agit de l'ultime mesure qu'il peut prendre pour obtenir sa libération. Alaa Abdel Fattah, qui a passé la majeure partie des neuf dernières années en état de privation illégale de liberté, a été arrêté pour la dernière fois en septembre 2019. Le 20 décembre 2021, cet homme ainsi que l'avocat spécialiste des droits humains Mohamed Baker ont été déclarés coupables sur la base de fausses accusations et condamnés à cinq et quatre ans d'emprisonnement respectivement, à l'issue d'un procès manifestement inéquitable. Ces deux hommes sont des prisonniers d'opinion, pris pour cible uniquement en raison de leurs activités militantes pacifiques ; en conséquence, ils doivent être libérés immédiatement et sans condition.

**PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS**

*Président Abdel Fattah al Sissi*  
Office of the President, Al Ittihadia Palace  
Cairo, Égypte  
Courriel : [p.spokesman@op.gov.eg](mailto:p.spokesman@op.gov.eg)  
Twitter : @AlsisiOfficial

Monsieur le Président de la République,

*Je vous écris pour vous demander de libérer le militant détenu de façon arbitraire et détenteur de la double nationalité égyptienne **Alaa Abdel Fattah**, avant qu'il ne soit trop tard. Depuis plus de 200 jours, il ne consomme quotidiennement que 100 calories afin de protester contre son incarcération injuste et contre la privation de visites consulaires dont il fait l'objet. Le 31 octobre, dans une lettre adressée à sa famille, il a annoncé qu'il intensifiait sa grève de la faim en supprimant tout apport de calories. Le 6 novembre, date à laquelle débute la Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP27), il cessera également de boire de l'eau. Il a écrit : « J'ai décidé de franchir un pas de plus à un moment que je considère adéquat pour la lutte que je mène afin d'obtenir ma liberté et celle des personnes prisonnières d'un conflit auquel elles ne prennent pas part ou auquel elles essaient d'échapper ; et pour les victimes d'un régime incapable de résoudre ses crises autrement qu'en recourant à l'oppression, incapable de se maintenir autrement qu'en recourant à l'incarcération. »*

*La situation d'Alaa Abdel Fattah est extrêmement inquiétante compte tenu de son mauvais état de santé et de sa détermination à cesser de boire de l'eau tant que les autorités égyptiennes ne l'auront pas remis en liberté. De plus, comme les autorités carcérales l'ont régulièrement privé de toute correspondance avec ses proches, je crains que sa famille ne reçoive aucune nouvelle de lui après qu'il aura cessé de boire de l'eau, alors qu'il se trouvera dans une situation critique. La prochaine visite au prisonnier est prévue pour le 18 novembre.*

*Alaa Abdel Fattah a été arrêté pour la dernière fois en septembre 2019 ; il a été soumis à la torture et à d'autres mauvais traitements et condamné par un tribunal d'exception en septembre 2021 sur la base de fausses accusations et uniquement parce qu'il a exercé pacifiquement ses droits fondamentaux. Cet homme, qui n'aurait jamais dû être incarcéré, est un prisonnier d'opinion. Les autorités qui le détiennent sont au bout du compte responsables de sa vie.*

*Je vous prie instamment de libérer Alaa Abdel Fattah et Mohamed Baker immédiatement et sans condition, d'annuler leur déclaration de culpabilité et d'abandonner toutes les charges à leur encontre, ces deux hommes étant détenus alors qu'ils n'ont fait qu'exercer pacifiquement leurs droits humains. Alaa Abdel Fattah doit être autorisé à recourir aux services de professionnels de santé qualifiés, afin de recevoir des soins conformes à l'éthique médicale et respectant notamment les principes de confidentialité, d'autonomie et de consentement éclairé, et à bénéficier immédiatement d'une visite consulaire, conformément à la Convention de Vienne sur les relations consulaires.*

*Veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de ma très haute considération.*

## COMPLÉMENT D'INFORMATION

Alaa Abdel Fattah, militant politique et opposant au gouvernement bien connu, a été arrêté à plusieurs reprises ces dernières années, notamment en raison de sa participation au soulèvement de 2011. Mohamed Baker est un avocat spécialisé dans la défense des droits humains. Il est le directeur du Centre Adalah pour les droits et les libertés, qu'il a fondé en 2014. Ces deux hommes comptent parmi les milliers de personnes placées en détention de manière arbitraire en Égypte uniquement pour avoir exercé pacifiquement leurs droits humains ou à l'issue de procès iniques, notamment de procès collectifs et de procès militaires.

Mohamed Baker et Alaa Abdel Fattah sont détenus depuis le 29 septembre 2019 dans le cadre de l'affaire n° 1356/2019 instruite par le service du procureur général de la sûreté de l'État, une division du parquet spécialisée dans les enquêtes sur les menaces pour la sécurité nationale. Ils font l'objet d'investigations pour « appartenance à un groupe terroriste », « financement d'un groupe terroriste », « diffusion de fausses informations portant atteinte à la sécurité nationale » et « utilisation des réseaux sociaux en vue de commettre une infraction liée à la publication ». Le service du procureur général de la sûreté de l'État a ouvert des investigations à leur encontre pour des charges similaires dans le cadre d'une nouvelle affaire (n° 1228/2021), recourant à une stratégie de plus en plus utilisée par les autorités, connue sous le nom de « rotation », pour contourner la durée maximale de détention provisoire autorisée par la législation égyptienne, fixée à deux ans, et prolonger indéfiniment la détention des militants. Le procès d'Alaa Abdel Fattah et Mohamed Baker dans l'affaire n° 1228/2021 a débuté le 28 octobre 2021, avec un troisième prévenu : le blogueur et militant Mohamed Ibrahim Radwan, alias « Oxygène », également accusé de « diffusion de fausses informations » en raison de publications sur les réseaux sociaux, et condamné à quatre ans d'emprisonnement. Les procédures qui se déroulent devant les tribunaux d'exception sont intrinsèquement iniques, car les décisions de ces tribunaux ne sont pas susceptibles d'appel devant une juridiction supérieure.

Les accusés ont été privés de leur droit à une défense adéquate. En effet, leurs conseils n'ont pas été autorisés à communiquer avec eux en privé ni à photocopier les dossiers, les actes d'inculpation et les jugements. Les avocats ont déposé une plainte auprès du bureau chargé de ratifier les décisions des cours de sûreté de l'État, demandant au président d'annuler le verdict, conformément à l'article 14 de la Loi relative à l'état d'urgence. Le 3 janvier 2022, le président Abdel Fattah al Sissi a ratifié le jugement rendu contre les trois hommes. Selon un document qu'Amnesty International a pu consulter, l'application de leur peine a débuté à compter de la date de ratification, et non de la date de leur arrestation. Les avocats de Mohamed Baker ont saisi le Conseil d'État afin que ses 31 mois de détention provisoire soient décomptés de sa peine.

Alaa Abdel Fattah et Mohamed Baker ont été détenus dans des conditions inhumaines à la prison de sécurité maximale n° 2 de Tora, au Caire, jusqu'en mai 2022. Les autorités carcérales les ont placés dans des cellules exigües et mal ventilées, sans lit ni matelas. À la différence des autres détenus, il leur a été interdit de faire de l'exercice dans la cour de la prison, d'utiliser la bibliothèque et de recevoir à leurs frais des livres ou des journaux provenant de l'extérieur de la prison. En outre, ils ont été privés de vêtements adaptés, de radio, de montre, d'accès à l'eau chaude et d'effets personnels, comme des photos de famille. Le 12 mai, Alaa Abdel Fattah a dit à sa mère que le directeur adjoint de la prison de sécurité maximale n° 2 de Tora l'avait battu alors qu'il était menotté. Le 18 mai 2022, il a été transféré dans la prison de Wadi el Natroun à la suite de pressions considérables exercées par le public. Le 2 octobre, Mohamed Baker a été transféré dans la prison Badr 1. Sa femme a été autorisée à lui rendre visite pour la première fois depuis deux ans sans qu'ils soient séparés par des barreaux, et il a été autorisé à s'exposer à la lumière du soleil pour la première fois depuis trois ans.

Depuis la réactivation par le président en avril 2022 de la Commission des grâces présidentielles, les autorités égyptiennes ont libéré des prisonniers et prisonnières d'opinion de premier plan, ainsi que des centaines d'autres personnes détenues pour des raisons politiques. Cependant, des milliers d'autres personnes sont toujours détenues de façon arbitraire parce qu'elles ont exercé pacifiquement leurs droits humains ou à la suite de procès iniques, ou encore sans aucune base juridique. Depuis le 25 octobre, des dizaines de personnes ont été arrêtées, interrogées par le parquet et placées en détention provisoire dans l'attente des résultats d'une enquête, en raison de leurs appels à manifester pacifiquement pendant la COP27 qui doit avoir lieu à Charm el-Cheikh du 6 au 18 novembre.

Le 23 novembre 2020, la décision du tribunal pénal du Caire d'inscrire Mohamed Baker et Alaa Abdel Fattah sur la « liste des terroristes » pour une période de cinq ans, en dehors de toute procédure régulière, dans le cadre de l'affaire n° 1781/2019 instruite par le service du procureur général de la sûreté de l'État, est parue au Journal officiel. Le 18 janvier 2022, la Cour de cassation a rejeté leur ultime recours contre cette décision, qui a pour effet de geler leurs avoirs et de leur interdire de voyager et de mener des activités politiques ou civiques pendant cinq ans.

**LANGUES À PRIVILÉGER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS** : arabe ou anglais

Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

**MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS, ET AVANT LE** : 4 janvier 2023

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

**NOM ET PRONOM** : Alaa Abdel Fattah (il) et Mohamed Baker (il)

**LIEN VERS L'AU PRÉCÉDENTE** : <https://www.amnesty.org/fr/documents/mde12/5621/2022/fr/>